

Nouveau livret de famille (en cas de perte, vol ou destruction)

Vérfié le 08 novembre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- - [Envoyer par courriel](#)
 - [Partager sur Facebook - Nouvelle fenêtre](#)
 - [Tweeter - Nouvelle fenêtre](#)
 - [Partager sur LinkedIn - Nouvelle fenêtre](#)

Si vous avez perdu votre livret de famille original, ou si on vous l'a volé, vous pouvez demander à ce qu'un *second livret* de famille (un duplicata) vous soit délivré.